

## COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, 24.06.2016  
C(2016) 3878 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission souhaite remercier le Sénat pour son avis du 18 mars 2016 sur la réglementation viticole, établi suite aux travaux préparatoires en cours concernant l'alignement au Traité de Lisbonne des Règlements (CE) n° 555/2008, (CE) n° 436/2009, (CE) n° 606/2009 et (CE) n° 607/2009.*

*La Commission tient à vous informer que ces travaux préparatoires concernent la mise à jour de la législation secondaire et des modalités d'application de la législation de l'Union Européenne sur le vin suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Les actes d'exécution (règlements d'application) actuellement en vigueur ne correspondent plus aux critères requis dans le nouveau cadre juridique. Il s'agit donc d'un alignement indispensable du point de vue formel et substantiel.*

*La Commission veillera à maintenir l'équilibre, la cohérence et la spécificité de la législation viticole au cours de ce processus d'alignement et examinera les textes avec soin moyennant une large consultation du secteur, des experts des États membres et du Parlement européen. Cet exercice n'implique en tous cas ni une «dérégulation» ni une altération des dispositions spécifiques pour le vin.*

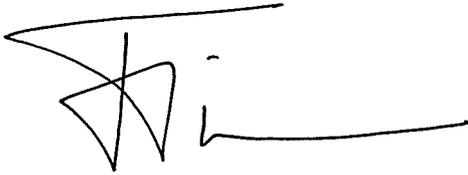
*Les observations formulées ci-dessus se fondent sur les travaux de réflexion en cours dans les différents comités de réglementation initiés par la Commission et pour l'instant aucun texte final n'a été présenté aux États membres. En toute hypothèse, dès qu'un texte final pour l'acte délégué pourra être adopté par la Commission, il sera soumis à la procédure associant le Parlement européen et le Conseil. En ce qui concerne l'acte d'exécution, il sera, comme toujours, voté en comité de gestion par les représentants des États membres.*

*Monsieur Jean Bizet  
Président de la Commission  
des affaires européennes du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*cc. M. Gérard LARCHER  
Président du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*En espérant que ces éclaircissements répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.*

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, angular 'F' followed by a horizontal line.

*Frans Timmermans  
Premier vice-président*

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'P' followed by a series of loops and a horizontal line.

*Phil Hogan  
Membre de la Commission*